

Objet : Edition et diffusion d'un livre sur les savoirs écologiques paysans (inter Parcs PACA) – Participation et modalités de diffusion

La Présidente expose :

Dans le cadre d'un projet inter-parcs de PACA sur les savoirs écologiques paysans un travail de recensement des savoirs autour des arbres fruitiers et des animations ont été mis en place sur la période 2013-2015.

Pour 2016-2017, le Parc a sollicité un soutien financier pour poursuivre la mise en place d'événements réguliers entre professionnels et grand public sur la thématique des arbres fruitiers. Cela devrait passer notamment par la mise en place de lieux de partage, vergers, sentiers fruitiers... supports pour des formations à différents gestes propres aux arbres fruitiers.

Aujourd'hui, l'aboutissement de la première phase du projet passe notamment par l'édition d'un ouvrage avec les Editions Actes Sud. Cet ouvrage de 196 pages présentera une approche des savoirs paysans de nos territoires des Parcs de PACA, allant des techniques de riziculture à la greffe des arbres fruitiers. A partir d'exemple, d'extraits de discours, l'objectif de l'ouvrage est de redonner sa place aux connaissances empiriques apprises sur le territoire, ou à l'adaptation de pratiques à notre environnement.

Il se veut un ouvrage « grand public averti », et pourra être une base pour mettre en lumière l'importance de l'appropriation locale des savoirs.

Cet ouvrage sera vendu au prix de 32 ou 35 € (prix fixé en fonction des préachats) et est proposé en préachat à moitié prix, soit entre 16 et 17,50 €.

Compte-tenu de son usage possible au sein des événements programmés par le Parc et pour faire partager la connaissance issue de ces échanges fructueux qui ont lieu depuis plus de 2 ans, il est proposé de s'engager sur un préachat de maximum 100 ouvrages pour la somme de 1 750 € TTC maximum.

Ces ouvrages pourront être proposés à la vente dans les Offices de Tourisme du territoire, au travers d'un partenariat et d'une commission sur les ventes pour les OTSI.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU